

CONSEIL DU 20^{ÈME} ARRONDISSEMENT
REUNI LE MARDI 10 MAI 2005

VŒU
de la Municipalité du 20^{ème}
relatif à l'impossibilité de capter les stations FM de service public de Radio France

« Il est plus difficile de capter France Culture aujourd'hui qu'Ici Londres sous l'occupation », ainsi s'exprimait Madame Estelle Dora, habitante du 20^è arrondissement dans Télérama du 29 octobre 2003.

En effet, les habitants de plusieurs quartiers de Bagnolet, des Lilas, de Montreuil, de Romainville et du 20^è arrondissement ne peuvent capter dans des conditions correctes sur la bande FM les stations de service public de Radio France (*France Inter, France Culture, France Musique, France Info, Le Mouv', FIP...*) ainsi que d'autres radios.

Plus de quarante mille foyers sont ainsi privés de la réception des radios publiques. Population urbaine à laquelle, il faut ajouter les automobilistes nombreux, qui empruntent le périphérique et l'autoroute A3 aux alentours des Portes de Bagnolet et de Montreuil.

A tous, il est impossible d'obtenir une réception satisfaisante, celle-ci étant immédiatement couverte par des émissions diverses et cela indépendamment de la qualité de l'appareil de réception.

Ces nuisances semblent résulter des émetteurs situés à Bagnolet et à Romainville, émetteurs qui assurent la diffusion de certaines radios privées ayant reçu l'autorisation d'émettre du CSA.

Depuis 2002, un mouvement citoyen s'est développé, à travers l'association « Les Sans-radio de l'Est parisien », qui regroupe les auditeurs lésés autour d'une pétition qui circule déjà dans les villes de banlieue concernées.

Comme le demandent à juste titre, les adhérents de l'association, il nous paraît indispensable de défendre le droit constitutionnel d'égalité d'accès des administrés au service public.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil Supérieur de l'Audio-visuel :

- que les contrôles techniques effectués par le CSA pour le respect des règles de diffusion par les opérateurs, soient publiés ;
- qu'une enquête complète et précise sur les possibilités d'évolution du spectre de la FM et des gains de fréquence soit réalisée ;
- enfin que soit obtenue l'assurance pour les radios publiques de bénéficier d'un accès correct sur la bande FM.